

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

192x22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER Exercice 2022

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement,

Vu le projet d'activités présenté par **l'Association pour le développement des loisirs en mer** relatif au dossier de demande de subvention 2022,

Considérant que **l'Association pour le développement des loisirs en mer**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 910,00 € pour l'année 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire en date du 20 septembre 2022,

Nom de l'association : **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS EN MER**

représentée par son président : Monsieur LICARI Antoine

Objet statutaire : Promouvoir les loisirs en mer

Siège : Château Vento, impasse la Burlière, 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 497 591 636 00020

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que **l' Association pour le Développement des Loisirs en Mer** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901,
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 910,00 € au titre le l'année 2022,
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget,
- SE PRONONCE comme suit :
 - POUR : 34
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI